

Compte rendu de la séance du vendredi 26 février 2016

Président : COUDERC Henri
Secrétaire : PRADEILLES Jacqueline

Présents :

Monsieur Henri COUDERC, Monsieur Rémi NOËL, Monsieur Alain DELPUECH, Monsieur Georges LE BRIS, Madame Christiane MARTIN, Madame Monique GARCIA, Madame Brigitte CHAPELLE, Monsieur Christian HARDOUIN, Monsieur Jean GUITTARD, Madame Jacqueline PRADEILLES, Monsieur Rémy PIN, Monsieur Marc BRUGUIERE, Monsieur Axelle AGULHON, Monsieur Sabine RAUZIER, Monsieur Matthieu PASCUAL

Excusés :

Madame Martine CHAPTAL, Madame Sandrine PRADEILLES, Monsieur Cyril CLEMENT

Absents :

Monsieur Thierry CHAPTAL, Monsieur Laurence MOLHERAC

Réprésentés :

Madame Josiane KAPOVIC par Monsieur Jean GUITTARD, Monsieur Michel RINGOT par Madame Monique GARCIA

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline PRADEILLES

M. le Maire ouvre la séance

demande au conseil municipal l'approbation du compte rendu de la séance précédente.

demande de rajouter une délibération à la séance relative à la mise au normes des captages. Le conseil municipal donne son accord.

Ordre du jour:

Délibérations à rapporter:

- délégation de signature par le Conseil municipal à M. le Maire ;
- délibération relative à la gratuité de l'eau

Délibérations :

- Blason communal
- adhésion Lozère Ingénierie
- signature d'une convention avec le CAUE
- Réfection de la voirie du Cabanis
- blog - ouvert à la population

Questions diverses

Infos :

Délibérations du conseil:

Délégations d'attributions du Conseil municipal au maire

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. le Sous-Préfet n°0088 en date du 26 janvier 2016, relative aux délégations d'attributions du Conseil municipal confiées à M. le Maire par délibération n° DE 009-2016 en date du 8 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé,
DECIDE de rapporter la délibération en date du 8 janvier 2016 n° DE 009-2016.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 17 Pour : 10 Contre : 4 Abstention : 3 Refus : 0

Délibération relative à la gratuité de l'eau

Mme Axelle AGULHON est sortie de la séance et n'a pas pris part au vote.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE-110-2015 en date du 18 décembre 2015
Monsieur le Maire donne lecture de la lettre n°0096 en date du 26 janvier 2016 de M. le Sous-Préfet relative à la délibération citée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

DECIDE de rapporter la délibération n°DE-110-2015 en date du 18 décembre 2015 concernant les conditions d'acquisition de la source du Fajas (décision de fournir l'eau gratuitement au compteur de la maison d'habitation de la famille Hélène AGULHON).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 16 Pour : 16

Adhésion Lozère Ingénierie

Le Département de la Lozère a décidé lors du conseil général en date du 20 décembre 2013 de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités les collectivités du territoire lozérien. Cette agence dénommée « Lozère Ingénierie » est un Établissement public administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

À cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires.

Les missions d'assistance proposées consistent à intervenir sur différents champs de compétences et à proposer plusieurs types d'intervention (conseil AMO, Moe) en fonction du besoin de la collectivité, de l'éventuelle offre privée et de l'expertise que l'Agence pourra amener aux adhérents.

Les différents champs de compétences sont l'aménagement des espaces publics, l'entretien, l'exploitation et l'aménagement de voirie, le développement de technologie d'information et de communication, le domaine administratif en lien ou non avec ces thèmes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance, décide d'adhérer à Lozère Ingénierie.

Adoptée à l'unanimité

Réfection de la voirie du Cabanis contrat territorial

le Conseil municipal, **decide** la réfection de la voirie communale du Cabanis,

Montant total TTC : 33 600.00 € Montant HT : 28 000.00 €

Subvention département : 10 000.00 €

Part communale : 23 600.00 €

Adoptée à l'unanimité

Lancement de l'enquête publique sur tous les captages de la commune de Cans et Cévennes

Le lancement de l'enquête publique va être réalisée sur la commune de Cans et Cévennes comme prévu dans les communes historiques de St Julien d'Arpaon sur 5 captages dénommés : Mijavols amont, Le Croubel, Balazuègues, Le Puychautier, Ventajols et St Laurent de Trèves sur le captage du Fajas.

Adoptée à l'unanimité